



Département
des Landes

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction de l'Autonomie
Pôle Personnes Agées
Réf. : DGAS-PPA-SAD-2024-48

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES

VU la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU la convention du 15 Décembre 2003 concernant le versement de l'APA à domicile sous forme de dotation globale signée entre le Président du Conseil départemental des Landes et le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Chalosse Tursan, sis 1 rue Bellocq, 40500 SAINT SEVER.

VU la délibération de la Communauté de communes Chalosse Tursan du 01/10/2024 portant extension du périmètre d'intérêt communautaire,

ARRETE

ARTICLE 1: Le montant annuel des dotations globales APA à domicile attribuées au CIAS CHALOSSE TURSAN est fixé pour l'année 2025 à **533 520 €** pour le périmètre historique et à **432 492 €** pour la commune d'Hagetmau.

ARTICLE 2: Ces dotations seront versées mensuellement pour un montant de 44 460 € pour le périmètre historique et 36 041 € pour la commune d'Hagetmau.

ARTICLE 3 : Toute modification de ce montant en cours d'année donnera lieu à un nouvel arrêté.

ARTICLE 4 : Un délai d'un mois à compter de la publication du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision auprès du tribunal inter-régional de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié par insertion sur le site internet de la collectivité. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités, Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont de Marsan, le **30 DEC. 2024**

X F. L.

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : personnes.agees@landes.fr